

CONCOURS DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE (CDIP)

Université Paris-Saclay, en partenariat avec *Linklaters* LLP Paris

Edition 2025 – Règlement du concours

Présentation du concours et règles relatives à son déroulement

Le CDIP est un concours francophone de Droit International Privé organisé par l'université Paris-Saclay et le cabinet Linklaters LLP.

Dans des conditions proches de la réalité, les étudiants traitent d'un dossier de contentieux international impliquant des conflits de juridictions et de lois. Confrontée à une problématique inédite, chaque équipe doit construire une argumentation innovante afin de soutenir sa position.

Chaque année, le sujet consiste en une assignation devant une juridiction de première instance.

Dans le cadre de l'édition 2025, les étudiants français devront préparer des conclusions développant une ou des argumentations au soutien des prétentions émises dans l'assignation communiquée. L'attention des candidats est attirée sur le fait leurs conclusions devront traiter uniquement des questions de compétence et de loi applicable, à l'exclusion des questions de fond.

Depuis plusieurs années, le concours est organisé en partenariat avec l'université Saint-Joseph à Beyrouth, Liban. Un certain nombre d'équipes françaises est sélectionné sur la qualité des conclusions écrites, en fonction du nombre d'équipes libanaises en lice. Chaque équipe française sélectionnée est alors opposée à une équipe libanaise, qui répond à ses conclusions en demande par des conclusions en défense. Sur la base de ces conclusions, mais sans être liées par elles, les équipes françaises sélectionnées et les équipes libanaises préparent une plaidoirie dans la perspective de la phase finale orale du concours : les équipes finalistes plaident devant un jury prestigieux composé de magistrats, professeurs et avocats spécialisés en Droit international privé, qui désigne une équipe lauréate et une équipe vice-lauréate, ainsi qu'un plaideur individuel ou une plaideuse individuelle en qualité de meilleur(e) plaideur(se).

Le concours est doté de prix, dont le principal consiste en un stage offert au meilleur plaideur par le Cabinet Linklaters.

Candidatures

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux seuls étudiants inscrits en première année de master.

Les candidatures se font par équipe. Les équipes doivent être composées de 2 à 4 étudiants, qui doivent livrer un travail personnel mais sont libres de se faire assister par un coach, avocat, doctorant ou juriste.

Contrairement aux éditions précédentes, il est possible pour plusieurs équipes issues du même établissement d'enseignement supérieur de candidater.

Modalités de candidatures

Préinscription

Les équipes françaises sont invitées à se préinscrire, avant le 24 février 2025, sur l'adresse suivante : cdipsaclaylinklaters@gmail.com. L'inscription est gratuite ; les équipes préinscrites ont la faculté de se désister. L'envoi des conclusions vaut inscription définitive.

Dépôt des conclusions valant inscription définitive

Les équipes françaises sont invitées à déposer leurs conclusions en demande au plus tard le 30 avril 2025, en les adressant par mail à l'adresse suivante : cdipsaclaylinklaters@gmail.com.

Annonce des résultats de sélection en vue de la finale

La sélection des équipes est opérée par un jury indépendant, composé d'enseignants-chercheurs n'ayant pas de lien avec les équipes en compétition et d'avocats du cabinet Linklaters.

Les équipes seront informées de leur sélection ou de leur non sélection au plus tard le 16 juin 2025.

Réception des conclusions des équipes libanaises

Les équipes sélectionnées recevront les conclusions de leur binôme libanais dans la deuxième quinzaine du mois de juillet.

Finale

La finale orale est à prévoir à la fin du mois de septembre, à Paris.